PRÉFET
DE LA SOMME
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amiens, le 21 septembre 2023

HÉBERGEMENT D'URGENCE DANS LA SOMME : PRÉSERVER DES CAPACITÉS D'ACCUEIL DES PERSONNES VULNÉRABLES

Cet été, l'union départementale d'accueil et d'urgence sociale (UDAUS), gestionnaire du service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO-115), a alerté le préfet de la Somme sur la saturation du dispositif d'hébergement d'urgence dans le département.

Le maintien indu de personnes au sein de chambres d'hôtel louées à ce titre menaçait en effet de priver l'État des capacités à prendre en charge des personnes vulnérables dont la mise à l'abri est nécessaire à leur protection.

L'hébergement d'urgence offre une solution de relogement **temporaire** aux personnes sans domicile ou obligées de quitter précipitamment le leur. Certaines personnes y sont cependant hébergées depuis plusieurs années.

L'hébergement en nuitées d'hôtel constitue un élément essentiel de prise en charge immédiate des personnes en situation de détresse, notamment les victimes de violences intrafamiliales devant quitter leur domicile, dans l'attente d'une orientation vers une structure plus adaptée. Les moyens mobilisés par l'État pour cette prise en charge ont fortement progressé puisque de 2020 à 2022 le nombre de nuitées d'hôtels financées par l'État a doublé.

Pour permettre l'accueil des personnes vulnérables dans le dispositif d'hébergement d'urgence, il était donc nécessaire que les personnes qui se maintenaient de façon indue dans ces structures libèrent les places réservées aux publics prioritaires. Cette précaution s'impose d'autant plus dans le cas des violences intra familiales et lorsque les conditions climatiques exposent les personnes demeurant à la rue.

Il a donc été décidé de mettre progressivement fin à l'hébergement des personnes identifiées par les services de l'UDAUS et de l'État, dont la situation ne justifiait manifestement plus un maintien au sein du dispositif.

Ces personnes ont bénéficié, comme le prévoit le principe de l'accueil inconditionnel, d'une proposition d'hébergement adaptée à leur situation, qu'elles ont malheureusement refusée. Elles restent quoi qu'il en soit suivies par le SIAO-115 qui procède régulièrement à des évaluations et peut être amené, en cas de vulnérabilité avérée, à proposer à nouveau une mise à l'abri temporaire.

Service communication et représentation de l'État

Tél : 03 22 97 81 48
Mél : pref-communication@somme.gouv.fr

Préfet de la Somme
@Prefet80

51, rue de la République
80 000 Amiens